

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration GRANGE Michel) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 23-01-010

Objet : Convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73) – Avenant relatif à la modification de certains tarifs

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que la commune de Valloire a signé une convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le CDG 73.

Je vous précise que cette convention permet de bénéficier, à la demande de la commune et moyennant des coûts forfaitaires, de différentes missions relatives à la prévention des risques professionnels.

Il convient de passer un avenant à cette convention pour approuver les nouveaux tarifs décidés par le Conseil d'administration du CDG73 au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

Berger
Levraut

ID : 073-217303064-20230126-23_01_010-DE

Missions facultatives		Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Document unique d'évaluation des risques professionnels	½ journée	220 €	220 €
	journée	380 €	440 €
Mise à disposition d'un conseiller de prévention	½ journée	160 €	160 €
	journée	270 €	300 €
Inspection	½ journée	250 €	- de 50 agents 200 € + de 50 agents 250 €
	journée	400 €	- de 50 agents 400 € + de 50 agents 500 €
Sensibilisation	½ journée	150 €	160 €
	Journée	250 €	320 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avenant à la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver l'avenant à la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le CDG 73, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/01/23

Publication : 31/01/23

Valloire, le 31/01/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

